



# Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

## COMMUNIQUÉ

### Modernisation de la consigne : Le Front commun en mode solution avec deux nouvelles propositions

**Pour diffusion immédiate, Montréal, le 6 octobre 2015** - Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) propose au gouvernement d'étudier deux nouvelles options afin de concrétiser son projet de modernisation de notre système de consigne sur les contenants de boisson.

La première proposition consiste à revoir la *Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique* afin d'utiliser une nouvelle approche en levant l'obligation qu'ont les détaillants d'accepter les contenants consignés et de rembourser la consigne s'ils en vendent eux-mêmes. Cette démarche volontaire ferait du détaillant un réel partenaire et non un simple exécutant. Il sera alors possible de faire des gains en efficacité et d'optimiser le système en rationalisant les lieux où sera accepté l'ensemble des contenants consignés. « Nous sommes d'avis que les détaillants ont un rôle très important à jouer pour la bonne marche du système. La modernisation de la consigne nous offre l'opportunité de proposer des solutions afin de mieux les accompagner dans leurs tâches », mentionne Jérôme Normand, président de l'organisme. « Le système est appelé à évoluer : il doit être plus efficace aux points de retour. Les détaillants doivent faire partie de la solution, mais ils n'ont pas tous la même capacité et on ne peut pas les contraindre à gérer de nouveaux contenants », poursuit-il.

La deuxième proposition est la mise en place, sur chaque contenant consigné, d'un montant dédié pour le fonctionnement des systèmes de récupération et de recyclage. Ce montant pourrait être modulé selon l'impact environnemental du contenant mis en marché, comme par exemple sa recyclabilité ou le fait qu'il soit réutilisable. « De telles pratiques existent dans l'ensemble des provinces canadiennes et même sur certains produits au Québec, mais à l'insu du consommateur. De plus, seules les entreprises privées décident des montants perçus et de leur utilisation » mentionne Sébastien LeVasseur, administrateur de l'organisme, « Notre proposition vise plus de transparence, une plus grande équité ainsi qu'une plus grande efficacité dans un système de consigne élargi », conclut-il.

Le FCQGED est d'avis que ces deux mesures seraient tout à fait applicables dans un système public de consigne qui viserait les contenants plutôt que les contenus et qui inclurait les bouteilles d'eau ainsi que les bouteilles de vin et de spiritueux.

- 30 -

Source : M. Karel Ménard : (514) 396-2686 poste 701; portable (514) 647-3438

---

FCQGED  
1431, rue Fullum, bur. 107  
Montréal (Québec) H2K 0B5

tél.: (514) 396-2686  
info@fcqged.org  
www.fcqged.org